



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chercheurs

Question écrite n° 33496

## Texte de la question

M. François Vannson appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la politique française en faveur de la recherche. Notre système d'enseignement supérieur est considéré comme l'un des plus performants du monde, assurant aux étudiants des formations et des qualifications de très haut niveau. Malheureusement le système post-doctoral n'est pas de nature à favoriser l'accès à la recherche. Si le mandarinat contribue de façon déterminante à cette situation, la crise que traverse la recherche française amplifie ce phénomène. Les jeunes chercheurs parmi les plus brillants sont ainsi encouragés à poursuivre leurs travaux dans des pays étrangers, notamment aux Etats-Unis ou au Canada, où ils bénéficient de conditions de travail optimales, de possibilités de promotion qu'ils ne rencontreraient pas en France. Ces départs constituent une perte de richesse considérable et définitive pour notre pays, nos intérêts économiques et militaires, la qualité de notre enseignement supérieur et la réputation de notre recherche scientifique, dans la mesure où le taux de retour avoisine seulement 25 %. Si la nécessité de rationaliser les budgets laisse peu de marges de manoeuvre, il convient cependant de ne pas perdre de vue que la promotion de la recherche est avant tout un investissement sur l'avenir qui ne peut être soumis aux contingences budgétaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement afin de valoriser la recherche et permettre ainsi aux chercheurs de poursuivre leurs travaux en France. - Question transmise à M. le ministre délégué à la recherche.

## Texte de la réponse

Le départ définitif de scientifiques et d'universitaires formés en France vers les États-Unis constitue une préoccupation majeure pour le Gouvernement et pour la recherche française, même si le phénomène, connu sous le nom de « fuite des cerveaux », est difficilement quantifiable. Afin d'intensifier l'accueil de scientifiques étrangers et favoriser le retour des post-doctorants français partis compléter leur formation à l'étranger, le Gouvernement développe une politique favorisant l'attractivité de la France et de sa recherche nationale. Les post-doctorants en poste à l'étranger pourront très prochainement disposer d'une meilleure information sur les possibilités d'emploi, grâce à un site intitulé [www.emploi-scientifique.info](http://www.emploi-scientifique.info) spécifiquement géré par l'association Bernard Grégory, dédié à les mettre en relation avec des employeurs potentiels et à leur fournir des informations sur les possibilités d'accueil ou de recrutements statutaires offertes par les établissements de recherche et l'enseignement supérieur. Un signalement précoce des profils de postes susceptibles d'être proposés aux concours de recrutement est prévu. En outre, des mesures sont mises en place pour renforcer l'attractivité du territoire ; parmi elles, le financement de déplacements vers la France de post-doctorants en poste à l'étranger : à partir d'une sélection sur appel d'offres ouvert en début d'année sur projet scientifique, 100 candidats disposant désormais de meilleures informations sur les perspectives d'emploi scientifique, pourront bénéficier d'un financement de 5 kEUR permettant à chacun d'entre eux de financer deux déplacements vers la France afin de construire leurs projets de réinsertion scientifique en prenant directement contact avec les laboratoires intéressés. Au-delà du dispositif des 400 stages post-doctoraux de dix-huit mois ouvert en 2003 et reconduit en augmentation de 200 stages supplémentaires pour 2004, il convient de noter que d'autres possibilités de

recrutements vont être ouvertes, en particulier grâce à la création, au budget 2004, de 550 postes de contractuels de droit public d'une durée de trois ans renouvelable, dans les établissements de recherche. Ces contrats confortent significativement la capacité de recrutement de jeunes chercheurs. Par ailleurs, un nouveau dispositif sera mis en place en faveur de certains scientifiques venant de l'étranger et accueillis dans les établissements de recherche et d'enseignement supérieur pour une durée minimale de trois ans afin de les aider à réaliser le projet scientifique à l'origine de leur démarche. Proposé par le ministère dans le cadre du séminaire gouvernemental sur l'attractivité, ce programme « chaires d'excellence », financé par le fonds national de la science dans le cadre de l'ACI « jeunes chercheuses et jeunes chercheurs », ouvre un appel d'offres particulier pour sélectionner les quinze meilleurs projets en leur offrant un financement complémentaire sur trois ans avec la possibilité de bénéficier d'allocations de recherche, de bourses CIFRE ou de bourses « Châteaubriant » du ministère des affaires étrangères pour accueillir un doctorant étranger. Parallèlement aux mesures décrites ci-dessus, le Gouvernement développe une politique vigoureuse en faveur des jeunes chercheurs avec : la revalorisation de l'allocation de recherche attribuée aux doctorants qui est majorée de 4 % à partir du 1er mai 2004 avec 300 allocations supplémentaires inscrites au budget prévues pour la rentrée universitaire 2004 ; la facilitation de l'insertion de jeunes chercheurs dans l'entreprise, dont le nombre insuffisant est un problème du dispositif de recherche français ; le nombre de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) a été augmenté de 300 pour permettre aux jeunes thésards de conduire des travaux de recherche au sein du monde industriel ; la sensibilisation des étudiants à la recherche par le développement d'une culture générale dans le domaine de la science, que ce soit à l'école ou par des activités de diffusion de la culture scientifique et technique. Cette politique est renforcée par la mise en oeuvre d'un plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique présenté par la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies en conseil des ministres le 25 février 2004. Ce plan engagé par le ministère chargé de la recherche en collaboration avec le ministère de la culture pour promouvoir la culture scientifique dans notre pays prévoit plusieurs actions durables : lancer de grands rendez-vous populaires et mobiliser les associations en faveur de la science ; créer une fondation pour la culture scientifique afin de mobiliser des financements privés ; mobiliser les enseignants et la communauté scientifique ; cordonner les institutions de culture scientifique et technique sur tout le territoire ; développer les outils de diffusion de la culture scientifique à l'école et à l'université.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Vannson](#)

**Circonscription :** Vosges (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33496

**Rubrique :** Recherche

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 2004, page 966

**Réponse publiée le :** 22 juin 2004, page 4757